Université Paris Nanterre

Co-évaluation des conseils citoyens
Journée d'échange habitants/étudiants/chercheurs

ACTES

1er juillet 2017, Université Paris Ouest Nanterre

Associant les étudiants des Universités de l'Ecole d'Urbanisme de Paris, l'Université de Bordeaux, l'Université François Rabelais de Tours, l'Université de Lille II, l'Université de Lyon, l'Université Paris I Sorbonne, l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, l'Université Paris Ouest Nanterre, l'Université de Picardie Jules Vernes

Les membres des conseils citoyens d'Alfortville, Amiens, Aubervilliers, Bègles, Bondy, Bordeaux, Coulounieix-Chamiers, Epinay-sur-Seine, Furst Folschviller, Grigny, Guéret, La Rochelle, L'Ile-Saint-Denis, Lille, Limoges, Lyon, Nanterre, Noisy-le-Sec, Oullins, Paris, Pau, Pessac, Romainville, Ronchin, Saint-Denis, Saint-Ouen, Thouars, Tours.

Organisée avec le soutien de l'ONPV, du GIS Démocratie et Participation
et la participation active de la coordination Pas sans Nous

Animée par la Boîte sans Projet

Le programme de co-évaluation nationale

De janvier à juin 2017, un programme de recherche mené par plusieurs universités avec l'appui de l'Observatoire national de la politique de la ville et du GIS Démocratie et Participation et la participation de la Coordination Pas sans Nous a associé conseillers citoyens, étudiants et chercheurs dans la réalisation d'évaluations qualitatives des conseils citoyens.
Une vingtaine d'études ont été conduites dans les régions parisienne, bordelaise, tourangelle, lilloise, amiénoise et lyonnaise. Il s'agissait d'évaluer le fonctionnement, les apports et les limites des conseils citoyens.

Les résumés des études ainsi que les contacts des auteurs sont disponibles sur le livret transmis en complément de ces actes.
Une synthèse nationale du programme de co-évaluation est à paraître pour novembre 2017.

Pour obtenir ces documents :
lea.billen@gmail.com

La coordination Pas sans Nous

La Coordination Pas sans Nous s'est créée en septembre 2014 pour mettre en œuvre les 1+30 propositions du rapport "Pour une réforme radicale de la politique de la ville. Ca ne se fera plus sans nous" remis au Ministre de la Ville en juillet 2013 par Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache. Syndicat des quartiers populaires, Pas sans Nous fait entendre les revendications des habitants des quartiers populaires auprès des pouvoirs publics et développe sur le terrain des expérimentations visant à renforcer le pouvoir d'agir des habitants.

www.passansnous.org

L'Observatoire national de la politique de la ville

L'Observatoire national de la politique de la ville a été créé en 2016 suite à la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (loi "Lamy"). Il prend la suite de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS). Il contribue à une meilleure connaissance des quartiers de la politique de la ville et à l'évaluation des politiques publiques menées en leur faveur. Tous les ans, il publie son rapport qui croise données statistiques et analyses thématiques.

www.onpv.fr

Le GIS Démocratie et Participation

Le Groupement d'intérêt scientifique Participation du public, décision, démocratie participative, présidé par le CNRS, a pour objet de développer la recherche sur la participation du public aux processus décisionnels et la démocratie participative. Les ambitions du GIS sont de faire circuler les références, croiser les regards disciplinaires sur les terrains d'études, constituer des outils collectifs — comme le Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation ou la revue Participations — voire bâtir des protocoles d'enquête partagés, faire dialoguer les questionnements des chercheurs et des acteurs de la participation.

www.participation-et-democratie.fr

Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation :
www.dicopart.fr

La journée de clôture

Pour clôturer ce travail, une journée de travail a réuni les participants à ces travaux le 1er juillet 2017 à l'Université de Nanterre. Les participants ont échangé en atelier sur la base des thèmes et questions que les conseillers citoyens et les étudiants avaient identifiés localement. Ces échanges entre étudiants et conseillers citoyens peuvent être poursuivis sur la base des résumés des études locales publiés dans le livret transmis avec ces Actes et sur celle des travaux finis disponibles auprès des étudiants concernés.

La journée a été illustrée par...
Emmanuelle Surmont, doctorante en géographie et dessinatrice à ses heures perdues, a réalisé des portraits sur le vif pour illustrer cet atelier. Un grand merci à elle !

La Boîte sans Projet

Éducation Populaire & Transformation Sociale

Formation, intervention, accompagnement de personnes et de structures… La Boîte sans Projet propose des espaces basés sur les principes et les méthodes de l'éducation populaire pour faire évoluer les pratiques. Par le prisme de ses interventions et de ses accompagnements, elle veut redonner du pouvoir d'agir à des collectifs, des associations,... Elle intervient dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse, de la culture, de l'action associative et citoyenne et dans des espaces syndicaux. Ses portes d'entrées sont essentiellement l'accompagnement et la formation des équipes.

Formation professionnelle
Organisme de formation (numéro de déclaration d'activité de formation : 22 80 01 702 80), elle intervient en intra ou en formation ouverte aux salarié-e-s et aux bénévoles de diverses structures.

Conférences gesticulées
Depuis 2012, différentes conférences gesticulées sont organisées tout au long de l'année. L'idée de la conférence gesticulée est celle d'une transmission, qui n'est jamais autorisée, jamais organisée : la transmission de l'expérience collective (c'est-à-dire politique), que les membres de la Boîte sans Projet emmagasinent au fil de leur expérience.

Engagement dans les mouvements sociaux
Elle intervient dans la mise en place, l'accompagnement et la réalisation d'actions à visée sociétales : soutien aux personnes en difficulté, combat contre les inégalités et les injustices, défense de l'environnement… Non-violentes, ses actions sont respectueuses de l'intégrité de chacun, et du patrimoine collectif.

Plus d'informations :
www.boite-sans-projet.org

Une vidéo de la journée de clôture sera bientôt disponible sur
la chaîne Youtube de Pas sans Nous

Cette journée a rassemblé **91** participants venus de **26** villes différentes.

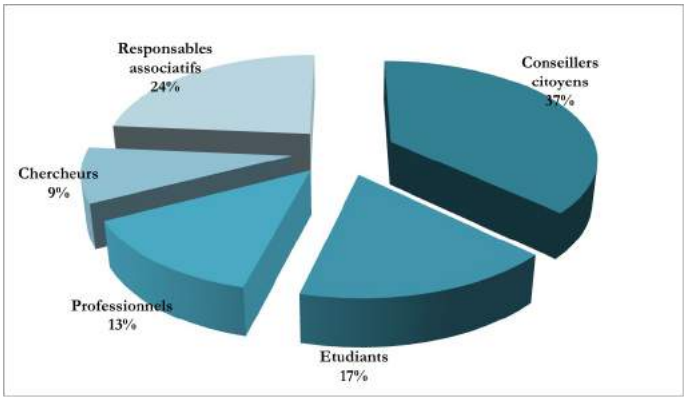

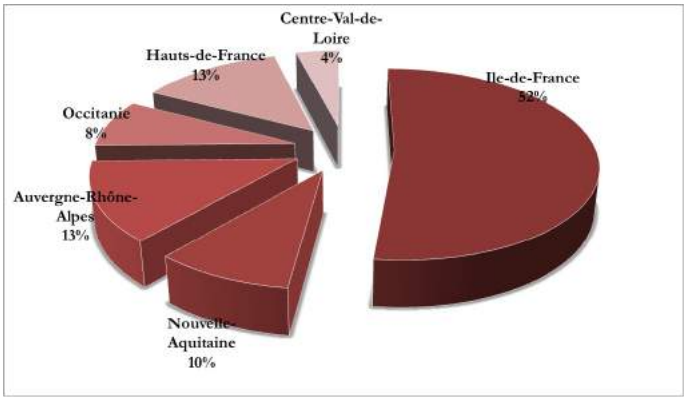

Programme

Présentation des participants – 10h-10h30
animé par La Boîte sans Projet et Jérémy Louis

Introduction - 10h30-11h
Mohamed Mechmache & Marie-Hélène Bacqué

Conférence gesticulée sur la politique de la ville et les conseils citoyens – 11h-11h45
réalisée par la Table de quartier d'Etouvie (Amiens)

Présentation des ateliers – 11h45-12h
Atelier #1 : Quelles missions pour les conseils citoyens ?
Atelier #2 : « Nous étions 30, nous ne sommes plus que 7… » : Comment mobiliser et comment empêcher la démobilisation des conseillers citoyens ?
Atelier #3 : Comment assurer l'indépendance des conseils citoyens ?
Atelier #4 : Le conseil citoyen et les autres… Quelles relations entre conseils citoyens, associations et instances de démocratie participative ?
Atelier #5 : Le conseil citoyen : espace parmi d'autres d'expression de la parole habitante.
Atelier #6 : Savoir, savoir-être, savoir-faire : faut-il former, comment former, qui former ?

Inscriptions aux ateliers – 12h-12h30

Pause déjeuner – 12h30-13h30

Travaux en ateliers – 13h30-15h30

Restitution sur paperboards – 15h30-16h15

Conclusion collaborative – 16h15-17h
animée par La Boîte sans Projet et Jérémy Louis

Mot d'introduction

par Marie-Hélène Bacqué & Mohamed Mechmache

En janvier 2013, François Lamy, ministre délégué chargé de la ville, commande un rapport sur la participation des habitants dans la politique de la ville et missionne pour l'effectuer Mohamed Mechmache, responsable du collectif AC Le Feu né à Clichy-sous-Bois suite aux révoltes de 2005, et Marie-Hélène Bacqué, sociologue à l'Université de Nanterre. Mohamed Mechmache et Marie-Hélène Bacqué ont suivi pour réaliser ce rapport une démarche participative, en allant à la rencontre d'initiatives partout en France.

En février 2014, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine portée par François Lamy n'a pas suivi les propositions du rapport. Celui-ci proposait notamment de mettre en place des tables de quartier, espaces de mobilisation citoyenne réunissant associations et collectifs d'habitants. La loi prévoit la mise en place de conseils citoyens, inspirés des tables de quartier mais qui s'en distinguent sur plusieurs points fondamentaux : à la différence des tables de quartier, les conseils citoyens sont rendus obligatoires et sont imposés par le haut au lieu d'émerger de dynamiques citoyennes locales.

Néanmoins, il est possible de voir dans les conseils citoyens une brèche pour la participation des habitants. Les dernières élections législatives ont confirmé la montée des taux d'abstention, et particulièrement dans les quartiers populaires. Ce contexte met à mal le monopole de la légitimité des élus à prendre des décisions qui nous concernent tous. Alors que la politique de la ville a été mise de côté pendant la campagne présidentielle puis par l'attribution des ministères au début du mandat présidentiel, il s'agit de s'assurer que les conseils citoyens ne soient pas détournés de leurs objectifs premiers : qu'ils gardent leur autonomie, qu'ils aient un véritable pouvoir, qu'ils s'inscrivent dans une démarche non plus seulement de participation mais de co-construction.

Ce programme de co-évaluation des conseils citoyens fait suite à une journée de bilan organisée par la Coordination Pas sans Nous et l'Institut de la concertation en juin 2016. Les deux initiatives procèdent d'une démarche qualitative qui vise à évaluer les conseils citoyens comme projet politique de participation citoyenne. Le CGET s'est chargé de faire un bilan quantitatif : fin 2015, 250 conseils citoyens avaient été créé ; fin 2016, 856 étaient créés.

Ce dernier programme de co-évaluation visait à évaluer davantage les contenus, en mobilisant les membres des conseils citoyens eux-mêmes afin de déterminer si les conseils citoyens sont bien une opportunité de renouveler la démocratie. L'objectif était de croiser les regards, entre étudiants, conseillers citoyens et responsables associatifs afin que chacun apporte à l'autre son expertise.

Conférence gesticulée

La table de quartier d'Etouvie, quartier d'Amiens en Picardie, a monté une conférence gesticulée à partir de l'expérience de ses participants et des difficultés auxquelles ils sont confrontés dans le conseil citoyen. Cette conférence aborde trois thématiques :

- Le financement associatif : la loi Sapin de 1993 met en place le système de l'appel à projet pour le financement des associations, entrainant leur fragilisation à travers une course permanente aux financements précaires, les financements permanents de droit commun ne suffisant plus pour pérenniser les postes d'animateurs permanents. « Il faut être les meilleurs sur le marché concurrentiel des associations pour obtenir des subventions. »
- La politique de la ville : son origine, les différentes lois fondatrices et le contrat de ville. Les quartiers qu'on dit prioritaires se sentent souvent délaissés. Les financements exceptionnels de la politique de la ville viennent souvent compenser l'insuffisance de financements de droit commun au lieu d'être un plus pour remédier aux difficultés des quartiers.
- Conseil citoyen et participation : témoignage d'une habitante tirée au sort pour participer au conseil citoyen du quartier. Lors de la première réunion (plus de 6 mois après la réception du courrier), les représentants de la municipalité chargée par la préfecture d'animer le conseil citoyen sont arrivés avec 30 minutes de retard, la salle était fermée et pas préparée. Les habitants ne parviennaient pas à se faire entendre face à des élus et des techniciens qui intervenaient avec leur langage et dans une logique d'information. Les relations entre le conseil citoyen et la municipalité étaient conflictuelles. Le conseil citoyen a réussi en 2017 à amorcer une prise d'autonomie.

Avec : Xavier Desjonquères, Catherine Renaud, Angélique Perrier, Gérard Masson et Audrey Gondalier

Une conférence gesticulée, c'est quoi ?

La conférence gesticulée est un type d'intervention se revendiquant de l'éducation populaire, à l'intersection entre le théâtre et la conférence, dont la propriété essentielle est de mêler le récit d'éléments vécus par les conférenciers (savoir chaud) et des éléments de théorie (savoir froid). La démarche vise à donner des clés de compréhension de la société et à développer l'esprit critique des spectateurs à des fins de transformation sociale.

La table de quartier d'Etouvie peut rejouer cette conférence sur invitation, dans la mesure des contraintes professionnelles et familiales des acteurs et à la condition que cela n'entraîne pas de frais pour les acteurs et pour le centre social et culturel porteur de la structure, le CSC d'Etouvie. Vous souhaitez inviter la table de quartier d'Etouvie à présenter sa conférence gesticulée ?

x.desjonquères@cegetel.net
06 42 39 75 87

Atelier 1 - QUELLES MISSIONS POUR LES CONSEILS CITOYENS ?

Le cadre de référence de juin 2014 donne 3 missions principales aux conseillers citoyens : permettre l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels ; co-construire les contrats de ville à toutes les étapes et sur tous les volets ; initier, porter ou accompagner des projets pour les quartiers. Le cadre de référence et la circulaire du 2 février 2017 vont même jusqu'à en faire un gestionnaire possible du fond de participation des habitants. Si ces missions sont celles qui ont été attribuées aux conseillers citoyens, quelles sont celles que les conseillers citoyens se donnent à eux-mêmes ? De quels champs d'action se saisissent-ils et comment s'en emparent-ils ? Politique de la ville, renouvellement urbain, gestion urbaine de proximité, portage de projets pour le quartier, consultation des habitants, renforcement du lien social… Cet atelier sera l'occasion d'un échange d'expériences entre conseillers citoyens ayant pris des orientations différentes et d'un partage des moyens mis en œuvre pour accomplir cette diversité de missions.

Animation : les participants étaient invités à choisir individuellement parmi un large choix d'images celle(s) qui leur paraissai(en)t représenter le mieux la mission principale d'un conseiller citoyen à leurs yeux.

Proposer des projets/idées

• Ne pas se focaliser sur la sécurité. Différencier délinquance et incivilités. Se concentrer sur la délinquance, c'est prendre le problème à l'envers : il faut créer des animations notamment pour les jeunes, favoriser le lien social.
• Cela peut passer par la suggestion d'aménagements dans le cadre de projets de renouvellement urbain.
• Exemple : la salle de sport à ciel ouvert de Bobigny sur le canal de l'Ourcq.

Améliorer le cadre de vie

• Le conseil citoyen doit mener des actions positives pour montrer aux habitants qu'il existe et les inciter à agir.
• Des actions susceptibles de permettre aux habitants de se réapproprier leur quartier, d'améliorer leur confort de vie, de se rencontrer.
• Exemples : journée propreté collective, jardin partagé, etc.

Développer des actions de santé communautaire centrées sur la participation et l'implication des habitants

• Ne pas réduire la santé à l'accès aux soins : les conseillers citoyens ont leur rôle à jouer sur les déterminants de santé (logement, cadre de vie, propreté, alimentation, etc.)
• Participer aux ateliers santé-ville lorsqu'ils existent ou se mobiliser pour l'amélioration du cadre de vie quotidien.
• La santé est un enjeu important des contrats de ville, il semble pourtant que les conseillers citoyens doivent se contenter d'actions relatives à l'alphabétisation d'après les institutionnels.

« C'est pas facile de s'impliquer quand on sait pas pourquoi on vient »

Education & Prévention

• Agir auprès des enfants.
• Agir avec en tête l'horizon de la génération suivante.
• Apprendre à connaître l'autre à travers des activités culturelles.

Innovation dans les techniques d'animation et d'implication des citoyens

• Le conseil de quartier s'occupe déjà du cadre de vie, le conseil citoyen peut élargir aux questions sociales. Au delà des contrats de ville, proposer des projets plus en prise avec le terrain, même si ce sont des déclinaisons du contrat de ville sur le quartier.
• Ouvrir le conseil citoyen sur l'ensemble du quartier. Laisser de la liberté d'engagement, ne pas en faire un cadre trop contraint.
Impliquer ceux qu'on ne voit pas : les 16-25 ans.
• Des réunions sur les espaces publics avec des méthodes d'animation innovante (faire attention au rapport à l'écrit).

Co-construire la politique de la ville

• C'est la mission des conseillers citoyens inscrite dans la loi : les conseillers citoyens font remonter en comité de pilotage les besoins des habitants qui ne sont pas connus afin de réorienter les politiques.
• Suggérer sans forcément mener lui-même des projets. C'est bien aussi de mettre la main à la pâte si il y a dans le conseil citoyen les compétences nécessaires et s'il n'y a pas d'associations qui peuvent le faire dans le quartier.
• Mais avant de pouvoir aller dans les instances, nécessité de se confronter au terrain, de construire une identité collective afin de gagner en légitimité et de ne pas laisser de côté des personnes qui n'iraient pas d'elles-mêmes dans ces instances.

« Travailler les questions avec les gens et pas à leur place »

Atelier 2 - « Nous étions 30, nous ne sommes plus que 7... » COMMENT MOBILISER ET COMMENT EMPECHER LA DEMOBILISATION DES CONSEILLERS CITOYENS ?

Tous les conseils citoyens sont confrontés à la démobilisation d'une part importante de leurs membres : les listes des arrêtés préfectoraux ne sont souvent plus un reflet fidèle de la réalité, si elles l'ont jamais été. En effet, dans certains conseils, les personnes tirées au sort - que ce soit suite à un appel à volontaires ou non - n'ont pas toujours répondu présentes à la première réunion. Par la suite, les groupes initiaux ont souvent vu leurs effectifs se réduire par deux. Cet atelier pourra tenter d'expliquer les raisons de cette démobilisation : un défaut de lisibilité de la démarche auprès des habitants ? un manque d'accompagnement ? des sujets trop techniques ? une charge de travail trop importante ? le sentiment d'être inutiles ? Pourtant, certains restent, et parmi eux les participants de cet atelier : qu'est-ce qui les pousse à continuer ? L'atelier pourra également revenir sur la composition des conseils citoyens et les pistes pour mobiliser au-delà d'un cercle de personnes bien identifiées déjà très présentes dans les instances de participation et proches des pouvoirs publics.

Animation :
1. Nuage de mots autour du terme "mobilisation" : à quel mot ce terme vous fait-il penser ?
2. Elaboration d'une recette de cuisine : la recette de la (re)mobilisation

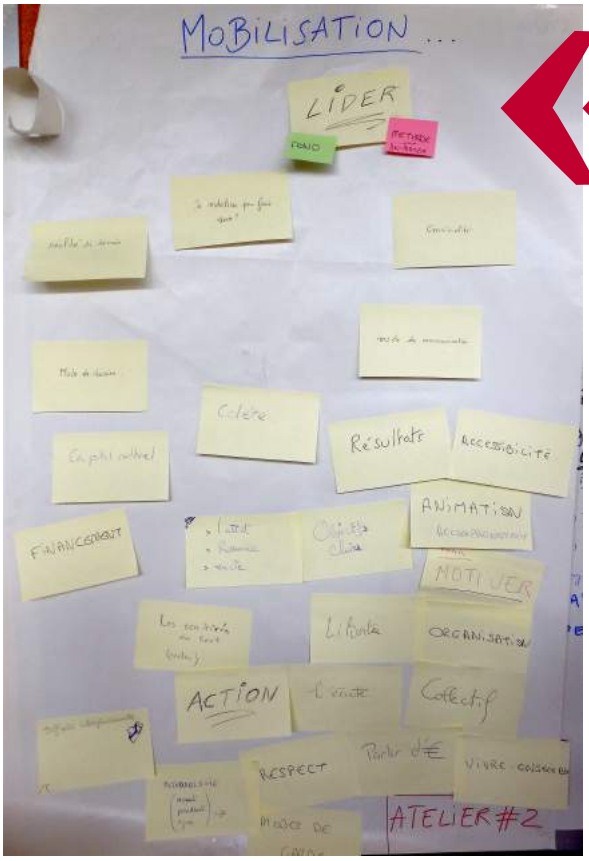

Faut-il un leader pour mobiliser ?
"S'il y a un leader quelque part, les gens moins impliqués dans le projet ont envie de s'y mettre, pour s'y cacher, pour le pousser aussi."
"Pour participer au comité de pilotage, les institutions ont demandé à deux membres d'assister donc on a dû élire des représentants et suppléants. En réalité, c'est plus la mairie qui a choisi les représentants."
"La notion de leader, c'est ce qui donne naissance à la démocratie représentative. Il y a une culture démocratique à acquérir, à propager, qui doit permette au plus illettré, au plus gros fumeur de joint qui soit dans le quartier, de lui dire : tu es citoyen et toi aussi tu peux intégrer le champ de la discussion collective, de la démocratie, tu peux apporter ton idée même si tu as pas les codes et le conformisme nécessaire. Au contraire le leader impose une manière de faire et penser. C'est une notion à la mode qui vient des Etats-Unis, mais c'est une solution de facilité."
"Il y a deux types de leaders : des leaders sur le fond qui sont plutôt problématiques et des leader sur la méthode qui sont plutôt utiles. A la notion de leader, on peut préférer celle d'animateur ou de guide."

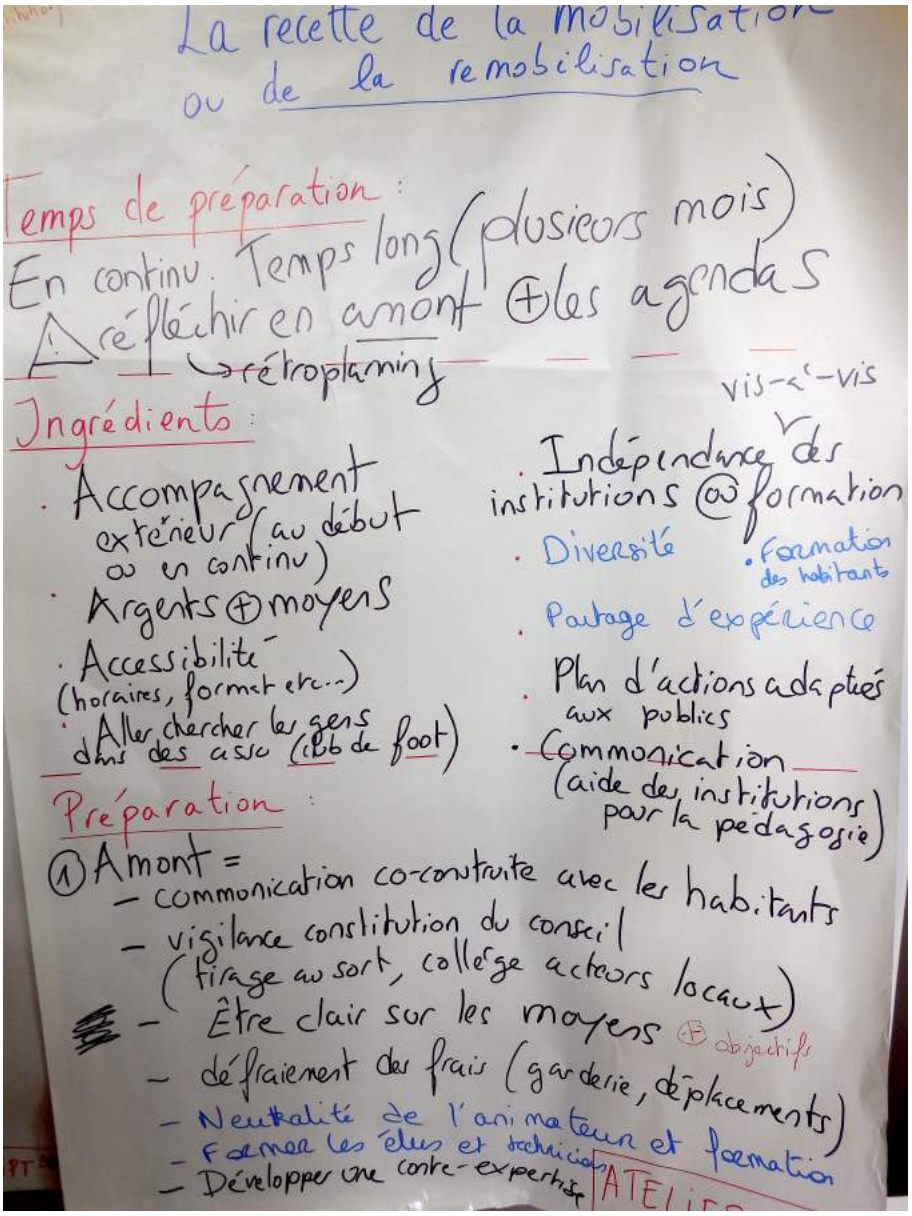

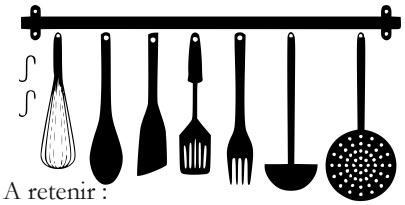

A retenir :

- Le questionnement sur le rôle d'un leader pour lancer et maintenir la mobilisation dans le temps
- La question de « qui mobilise-t-on ? » : les plus éloignés de la participation ou non
- La question des moyens : moyens financiers, plans de communication pour aller mobiliser les habitants, les défraiements pour les membres, les garderies…
- La mobilisation sur le long terme des membres du conseil dépend aussi d'acteurs extérieurs : des acteurs pour accompagner le conseil, les institutions qui doivent aider le conseil dans sa démarche de mobilisation…

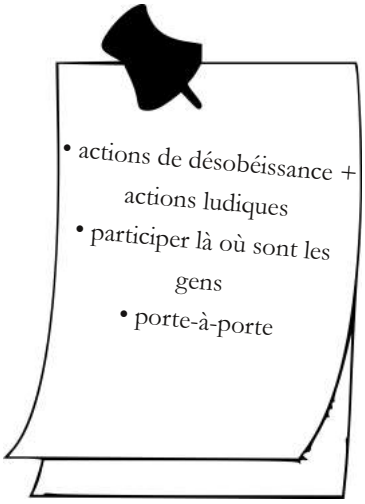

- actions de désobéissance + actions ludiques
- participer là où sont les gens
- porte-à-porte

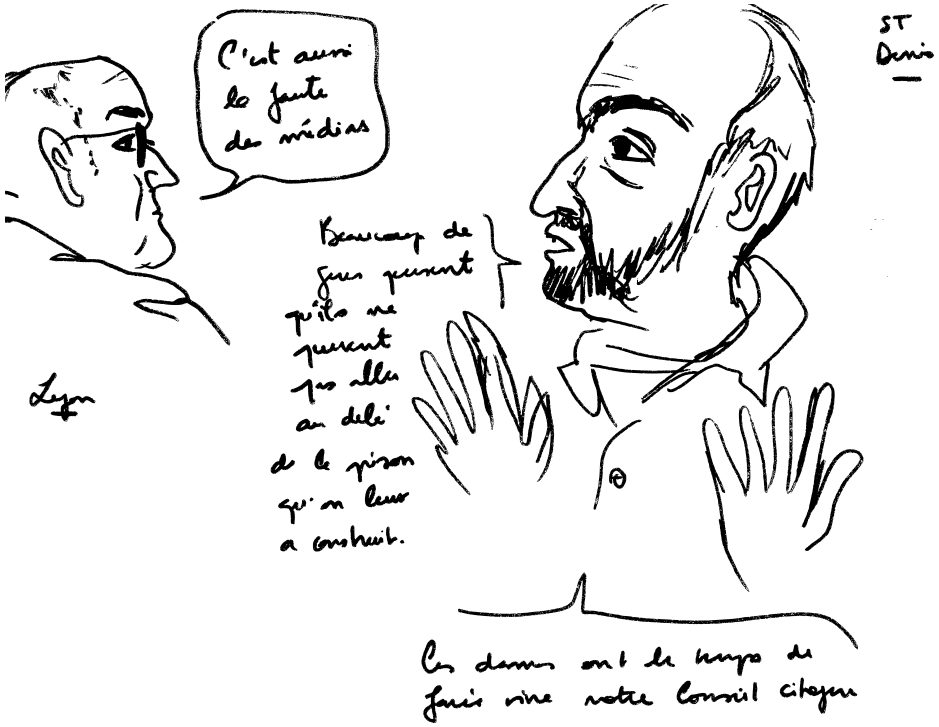

Atelier 3 - COMMENT ASSURER L'INDEPENDANCE DES CONSEILS

L'indépendance du conseil citoyen le distingue d'autres instances de participation mises en place à l'initiative des villes où les élus tiennent une place importante. Elle pose une question de posture aux conseillers citoyens qui peuvent être amenés à travailler avec les élus en évitant tout rapport de dépendance. Confrontation, interpellation, co-construction… Quels modes de relation les conseillers citoyens ont-ils choisi de tisser avec les élus des différents échelons concernés ? Si les élus sont la plupart du temps absents des conseils citoyens, conformément à la loi, les professionnels des services de la ville (chargés de démocratie locale, chefs de projets, etc.), de l'intercommunalité (animateurs de réseau, directions de la politique de la ville ou de l'habitat, etc.) ou de la préfecture (délégué du préfet, préfète à l'égalité des chances, etc.) ont souvent joué un rôle moteur dans la mise en place des conseils citoyens : la question de l'indépendance se joue donc aussi dans la relation que les conseillers citoyens entretiennent avec l'administration. L'atelier pourra également aborder la question des moyens financiers et logistiques (local, documentation mais aussi congés comme le prévoit la Loi Egalité Citoyenneté) garantissant l'indépendance, celle du statut juridique adapté pour un conseil citoyen indépendant et de la validation des règles de fonctionnement qu'il se donne, ainsi que celle de l'animation (par un "tiers neutre" ? qui est-il ?) du conseil citoyen.

Animation :
1. Partage d'expériences : anecdotes révélatrices du degré d'indépendance des conseils citoyens.
2. Identification des clés et des verrous de l'indépendance

« L'élu m'a fusillé du regard »

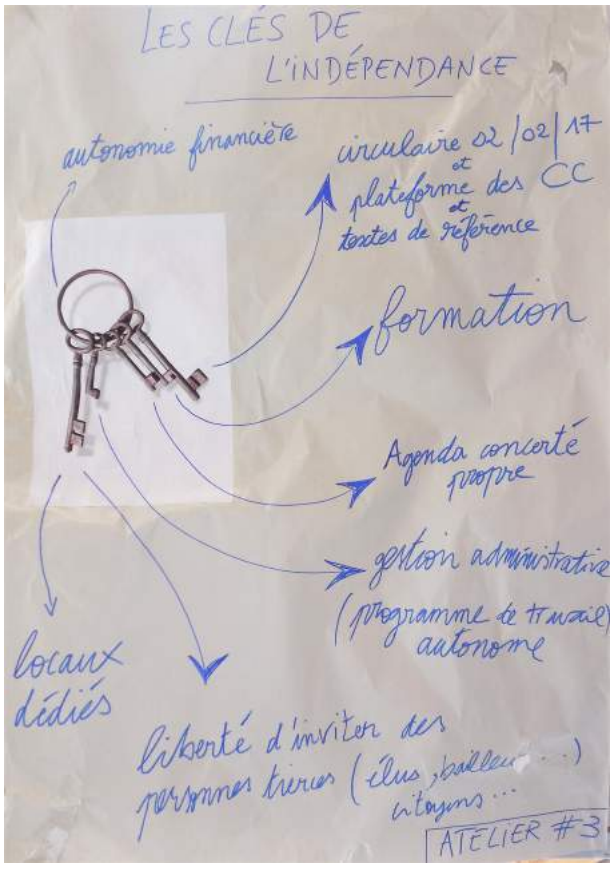

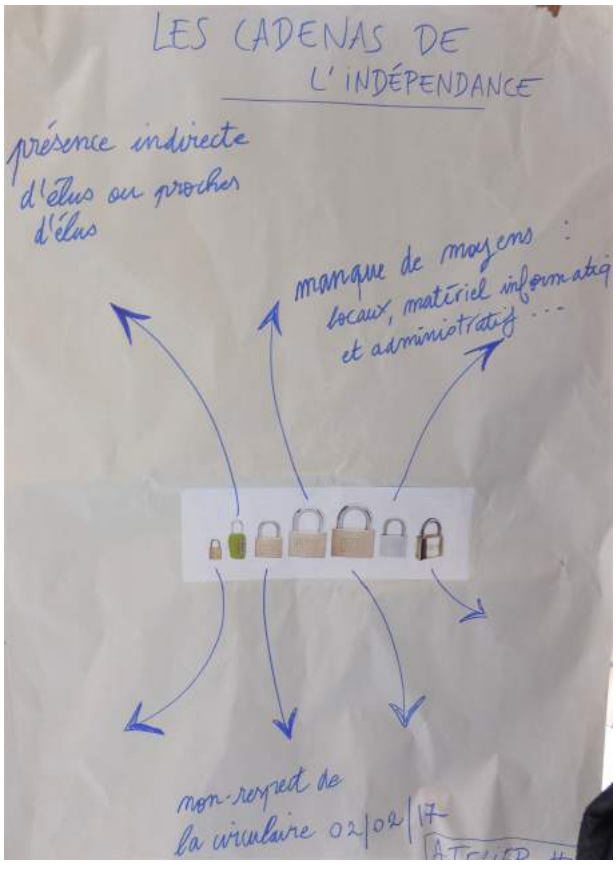

J'ai su que mon conseil citoyen était indépendant quand…

… en 2014, quand j'ai lu la loi.
… en 2017, le service municipal exerce son droit de retrait, on s'autoconvoque et on anime notre réunion. On vote unanimement pour que le délégué du préfet ne soit plus présent aux réunions sauf invitation.

… les conseillers citoyens arrivent à définir un projet commun sur lequel travailler (ils peuvent définir leur agenda, ils ne sont pas / sont moins influencés par les pouvoirs publics).

… le conseil citoyen maîtrise son ordre du jour.

… les conseillers citoyens ont pu bénéficier d'un plan de formation.

… le conseil citoyen peut jouer le rapport de force, mais le faut-il ? Réfléchir à la différence entre autonomie et indépendance. Attention à préserver de bonnes relations avec les institutions pour pouvoir dialoguer.

Il nous faudrait un lieu dédié, obligatoire pour la survie du conseil citoyen, être chez nous, plus à l'aise.

… les pouvoirs publics ne disent pas aux conseillers citoyens ce qu'ils doivent faire.

… dès le départ de mon aventure du conseil citoyen.

Avoir des temps informels en dehors des réunions plénières.

Le conseil citoyen doit être à l'initiative des habitants d'un quartier.

… le conseil citoyen dispose d'un budget.

… les élus et représentants des collectivités et de l'Etat n'assistent pas aux réunions.

J'ai su que mon indépendance en tant que conseiller citoyen n'était pas garantie quand…

… en 2015 quand j'ai lu le contrat de ville où il est écrit que c'est un service municipal qui allait animer le conseil citoyen même s'il est écrit « dans le respect de l'indépendance ».

… en 2016 quand j'ai compris qu'on n'avait pas la possibilité de fixer l'ordre du jour.

… ce sont les services de l'Etat ou des collectivités qui fixent les ordres du jour, animent les réunions, convoquent les réunions…

… j'ai découvert que certains membres du conseil citoyen tirés au sort sont proches de certains élus.

… tant qu'il n'y aura pas de lieu dédié, qu'il faudra demander une salle à la mairie et qu'impérativement un chaperon y sera associé !

Les conseillers ont du mal à savoir pourquoi ils sont là, ce qui amène les pouvoirs publics à cadrer/recadrer/dire quel est le rôle du conseil citoyen.

… nous avons écrit un projet sur la jeunesse, on nous a fait comprendre que nous allions trop vite et que la mairie le faisait déjà.

Atelier 4a - Le conseil citoyen et les autres… QUELLES RELATIONS ENTRE CONSEILS CITOYENS, ASSOCIATIONS ET INSTANCES DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ?

Le conseil citoyen vient souvent s'ajouter à un paysage d'acteurs de la société civile organisée dans lequel il doit trouver sa place et parfois s'affirmer comme interlocuteur privilégié des institutions dans le cadre de la politique de la ville. Il vient parfois s'ajouter à un panel d'instances de démocratie participative vis-à-vis desquelles il doit affirmer sa spécificité : les périmètres et les champs d'intervention des conseils de quartier, des conseils de développement, des conseils des jeunes ou des sages peuvent dans certains cas rejoindre ceux du conseil citoyen au point qu'il existe des exemples de transformation de conseils de quartier en conseils citoyens, malgré des modes de fonctionnement radicalement différents, notamment en ce qui concerne l'indépendance vis-à-vis des élus.

Le conseil citoyen entretient également des relations étroites avec les associations du territoire sur lequel il exerce. Les associations implantées dans les quartiers prioritaires peuvent rejoindre le collège "acteurs locaux" du conseil citoyen sur la base d'un appel à candidature. Quelle place prennent les représentants de ces associations au sein du conseil citoyen : ont-elles un rôle moteur ? Permettent-elles de renforcer le poids du conseil citoyen auprès des acteurs institutionnels ? Comment les conseillers citoyens du collège "acteurs locaux" ont-ils géré les potentiels conflits d'intérêt lorsqu'ils étaient amenés à s'exprimer sur la programmation du contrat de ville ?

Animation :
Le World Café est une méthodologie de discussion entre acteurs : réunis autour de plusieurs tables thématiques, les acteurs tournent de table en table et viennent compléter les idées émises par la table précédente.

« Il y a aussi une vie à côté des conseils citoyens ! »

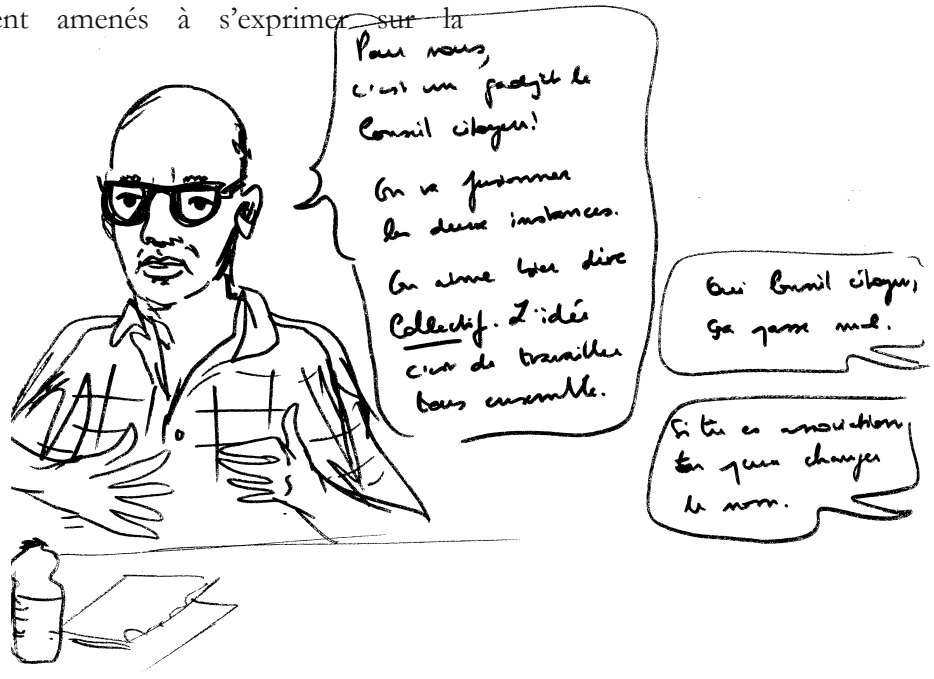

Table 1 - Conseil citoyen et associations

Nouer des relations avec les associations en dehors du conseil citoyen

\+
Relais auprès des habitants
Informer et former
Réseaux
Appui logistique
Partenariats avec le conseil citoyen

\-
Quelle relation nouer avec ces associations lorsque le conseil citoyen commence à porter des projets ?
Comment se situer si une association non-membre oppose un refus aux décisions prise par le conseil citoyen ?

Rejoindre le conseil citoyen quand on est une association

\+
Avoir une lisibilité sur les financements accordés dans le cadre de la politique de la ville

\-
Conflits d'intérêt lorsque ces associations sont financées par le contrat de ville.
Est-ce gênant qu'une association subventionnée par le contrat de ville soit présente au conseil citoyen ?
Le conseil citoyen peut-il faire concurrence à certaines associations ?
Les associations peuvent monopoliser la parole des habitants. Comment éviter que les associations n'écrasent le collège habitants ?

Table 2 - Conseil citoyen et autres instances de démocratie participative

- Une vigilance sur la mise en concurrence entre conseils citoyens et tables de quartier. Pas les mêmes liens avec les institutions et pas le même degré d'indépendance : des tensions peuvent se créer sur leur légitimité respective.
- Clarification des limites de compétences et de territoires entre conseils citoyens et conseils de quartier avant d'envisager une collaboration.
- Difficulté pour le conseil citoyen de trouver sa place lorsque préexistent des dispositifs de participation sur le territoire.
- Renforcer les instances participatives déjà présentes si elles existent plutôt que créer une nouvelle instance susceptible de créer des tensions. Mais il ne faut pas que des instances préexistantes empêchent la création de conseils citoyens : leur plus-value, c'est leur indépendance !

Atelier 4b - QUEL STATUT POUR LE CONSEIL CITOYEN ?

Le conseil citoyen peut être amené à s'inscrire dans le paysage associatif local en tissant des liens avec les acteurs associatifs qui ne l'ont pas rejoint. Comment ces relations évoluent-elles si le conseil citoyen se constitue lui-même en association ? C'est en effet le cas de nombreux conseils citoyens qui souhaitent se donner une personnalité juridique, pouvoir prétendre à des subventions, voire, pour certains, gérer le Fond d'initiatives associatives. Quelles sont les conséquences de ce choix en terme d'indépendance du conseil citoyen vis-à-vis des pouvoirs publics, de relations avec les autres associations du territoire, de lisibilité des missions du conseil citoyen, etc. ?

« L'histoire du statut associatif, on s'en fout ! »

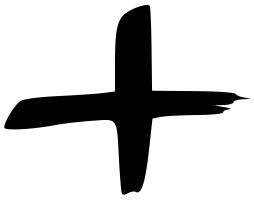

- Avoir un cadre juridique
- Acquérir une indépendance financière (subventions)
- Gagner en légitimité
- Exercer un contre-pouvoir

- Mise en concurrence avec d'autres associations pour les financements politique de la ville.
- Toujours le même public : comment toucher les personnes éloignées du secteur associatif ? Une association peut convenir à certains et pas à d'autres.
- Technocratisation des associations.

Exemple
A Toulouse, le conseil citoyen de Bellefontaine s'est monté en association, notamment parce que certains de ses membres élus étaient des professionnels du secteur associatif. Ils ont pu capter des financements qui auparavant allaient à d'autres associations, ce qui a entrainé une mise en concurrence notamment sur la question de l'accompagnement scolaire. Il aurait fallu une concertation et une coordination avec les différents acteurs associatifs. Du côté des associations, il y a donc plutôt une réticence à voir des conseils citoyens se monter en associations. Mais ce qui est critiquable ce n'est pas le conseil citoyen qui était plutôt porteur de bonnes volontés, c'est ce système de financement qui entraine cette mise en concurrence avec le tissu associatif déjà présent dans le quartier.

Alternatives

- Les Comités locaux de vie associative : structure souple dont le conseil citoyen peut s'approprier la gouvernance. Instance de travail entre les associations à l'échelle d'une ville pour leur permettre de se connaître. Organisés en commission. Système de représentation des associations pour que chaque secteur soit représenté. Mais difficile à mettre en œuvre sur un territoire où il y a plusieurs conseils citoyens. Exemple : Fresnes
- Monter une association à condition de poser des bornes à son action à travers une charte afin de ne pas empiéter sur les actions des associations et capter leurs financements. Exemple : Montpellier.
- Eviter que l'association conseil citoyen soit présidée par un représentant associatif. Risque de noyautage.
- Plutôt que de monter les conseils citoyens en association, faire évoluer l'attitude des pouvoirs publics, donner un cadre légal aux conseils citoyens. Créer une agence nationale sous forme d'établissement public ?

Atelier 5 - LE CONSEIL CITOYEN : ESPACE PARMI D'AUTRES D'EXPRESSION DES PAROLES HABITANTES

L'une des missions du conseil citoyen est de faciliter l'expression de la parole des habitants auprès des acteurs institutionnels. Les conseillers citoyens sont ainsi souvent présentés comme les « représentants » des habitants, que ce soit pour justifier des décisions qui auraient été prises « au nom des habitants » sous prétexte que le conseil citoyen était autour de la table ou au contraire pour dénoncer le manque de représentativité des conseils citoyens. Au-delà de ce rôle de relai de la parole habitante auprès des acteurs institutionnels, le conseil citoyen peut aussi constituer un espace de mobilisation pour les habitants souhaitant agir pour leur quartier. Quelles relations les conseillers citoyens parviennent-ils à nouer avec les habitants qui n'y sont pas ? Comment trouver sa place parmi les autres espaces d'expression et de mobilisation des habitants, notamment des collectifs constitués sur le quartier ? Comment rendre compte de la diversité des paroles habitantes ?

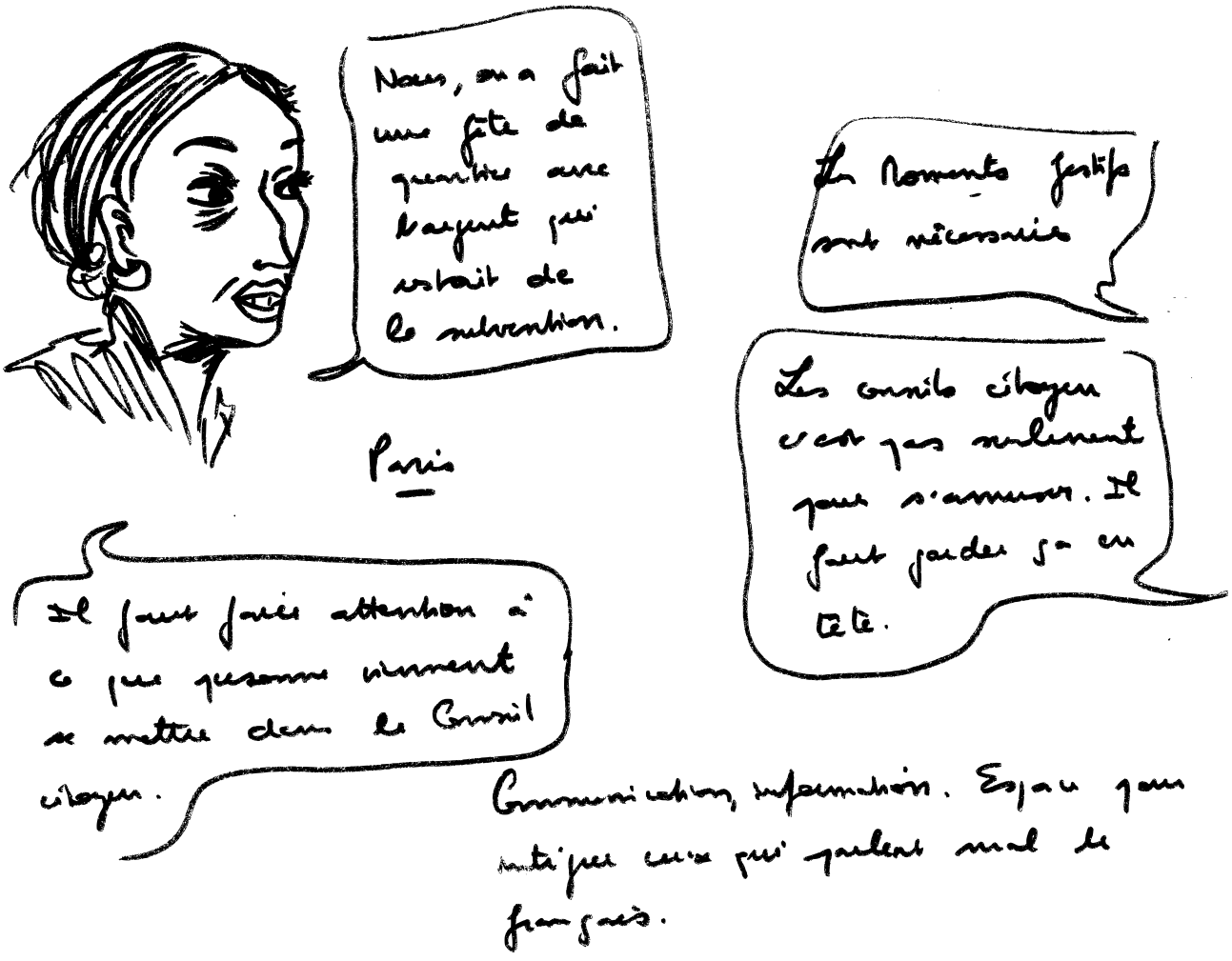

« Les quelques convaincus doivent convaincre les autres »

Retour d'expérience : les cafés-jeunes de La Rochelle
Pour remédier à l'absence de jeunes, un conseil citoyen de La Rochelle a mis en place une "instance satellite" au conseil citoyen. Les règles de ces cafés sont établies par les jeunes et la discussion est animée par un modérateur jeune. Ils sont composés de deux rapporteurs qui font lien avec les autres instances citoyennes et leur communiquent les idées et envies émanant de ces cafés. Les cafés sont paritaires. Pour rendre ces instances plus interactives et plus fédératrices, des événements sont organisés (théâtre, musique, etc.).

Retour d'expérience : l'animateur-observateur de La Rochelle
Pour créer les conditions de l'expression libre de chacun, un conseil citoyen de La Rochelle a désigné un animateur-observateur. Celui-ci reste en retrait et joue un rôle de facilitateur. Il n'est pas forcément membre du conseil citoyen, mais son rôle est défini par les conseillers.

Les idées à retenir
• Le conseil citoyen manque de force de mobilisation. Peu identifié et estimé par la population comme un espace propice à l'expression des paroles habitantes. Difficile d'y mobiliser des habitants : sensation que "tout est fait d'avance".
• Difficile de prendre la parole en public pour des habitants qui n'y sont pas habitués. Poser les conditions de l'expression de chacun.
• Créer des espaces pour l'expression de ceux qu'on ne voit jamais : les jeunes, les étrangers non communautaires, etc.
• S'insérer dans un système d'acteurs : bénéficier du réseau, des méthodes d'autres instances participatives ou associations.

Atelier 6 - Savoirs, savoir-être et savoir-faire FAUT-IL FORMER, COMMENT FORMER ET QUI FORMER ?

Animation:
Groupe d'interview mutuel (GIM)
Successivement, les membres du groupe interrogent un autre membre et lui font préciser son point de vue sur le sujet, ses représentations, ses questions, éventuellement son expérience personnelle…

Cet atelier a porté sur les formations qu'ont pu recevoir les conseillers citoyens ou qu'ils ont jugé pertinentes. En effet, l'essentiel des financements proposés par l'Etat ont été fléchés sur la formation des conseils citoyens pour qu'ils puissent avoir accès et comprendre les enjeux de la politique de la ville et du renouvellement urbain par l'intermédiaire d'instances auxquelles ils participent. Nous pouvons jusqu'ici identifier deux grands volets de formation : un volet technique sur les enjeux et les piliers de la politique de la ville, et un volet méthodologique et pratique sur la prise de parole en public, la gestion de projet, l'animation de réunions, etc. Cependant, la plupart de ces conseillers ne souhaitent pas devenir experts de la politique de la ville et se mobilisent au titre de leurs savoirs de citoyens, d'habitants et d'usagers. Quels sont les besoins en formation des conseillers citoyens ? Ces formations sont-elles adaptées ? Quels outils mobilisent-elles ? Permettent-elles de traduire un jargon technique qui fait parfois obstacle à l'échange entre acteurs institutionnels et conseillers citoyens pendant les réunions ? Comment ces nouveaux savoirs circulent-ils au sein du conseil citoyen, des conseillers citoyens formés aux autres membres du conseil ? Enfin, les conseillers citoyens sont-ils les seuls à devoir être formés ? Des formations ont-elles été prévues pour permettre aux techniciens et aux élus de dialoguer avec ce nouvel acteur ?

« On devrait avoir les moyens de se payer de la contre-expertise »

Les principes de la formation idéale :

• Un principe d'horizontalité : chaque membre est ressource et reconnu comme tel. Les formations doivent être dispensées par des facilitateurs qui doivent créer les conditions nécessaires pour travailler collectivement.

• Coupler la formation à l'action et qu'elle s'appuie sur de la formation continue.

• Amener les conseillers citoyens à se projeter sur du temps long pour qu'ils puissent eux-mêmes évaluer ce sur quoi ils veulent être formés et prévoir un budget spécialement fléché pour la formation.

• Les conseillers citoyens ne doivent pas être les seuls à être formés : les élus peuvent aussi travailler sur leurs postures et sur leur jargon technique pour qu'il soit accessible à tous. Ce n'est pas forcément aux citoyens de devoir « monter en compétences » pour maîtriser les sigles mais aux techniciens d'apprendre à s'exprimer sans les utiliser.

• Les formations destinées aux conseillers citoyens doivent leur permettre de se sentir légitimes à prendre la parole ou faire partie des comités de pilotage.

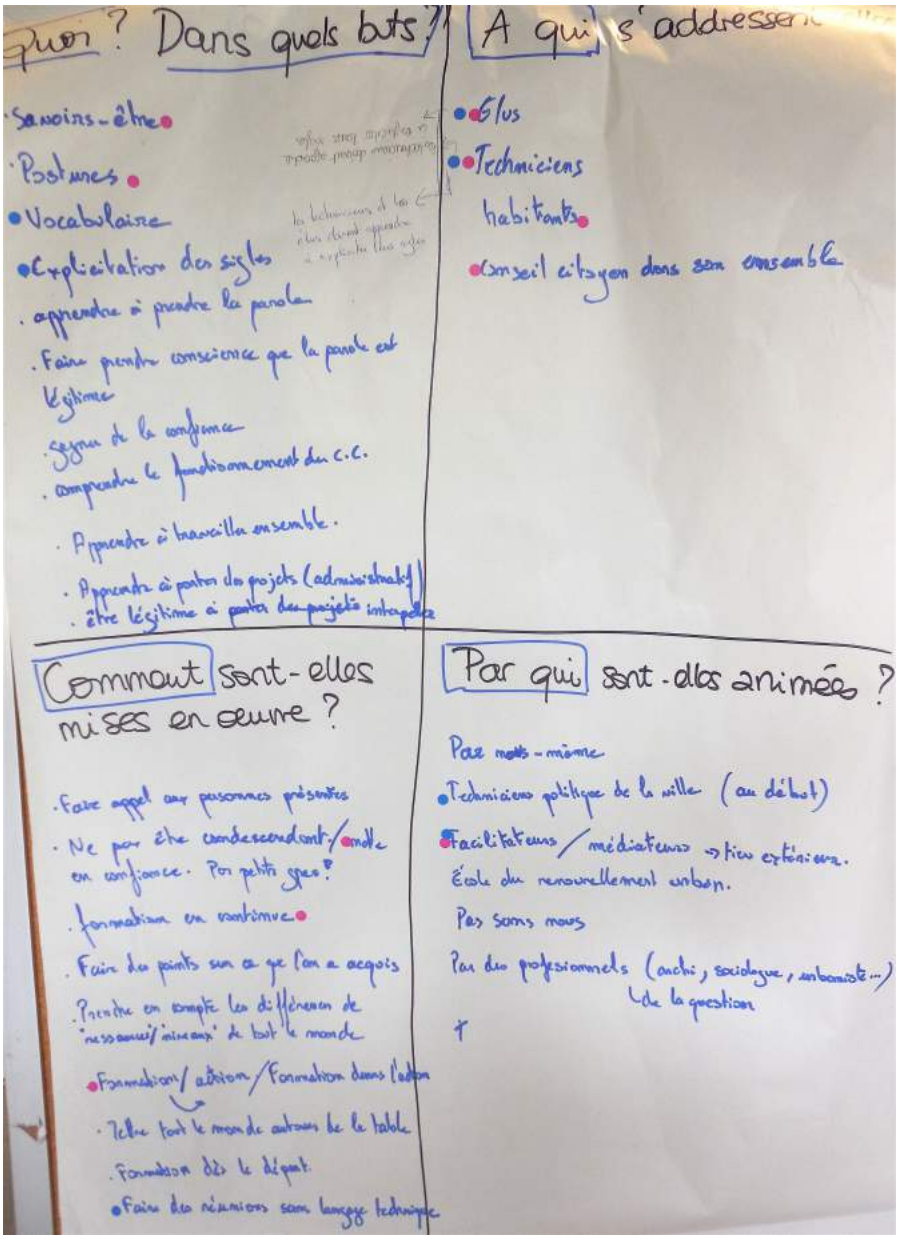

« C'est un véritable changement de mode de faire »

Conclusion collaborative

Dynamisme, intelligence collective, diversité des fonctions et des origines, horizontalité, échange... Voici en quelques mots ce que retiennent les participants de la journée. Frustration, aussi, de ne pas avoir pu faire durer ces échanges plus longuement, et de voir que le chemin à parcourir est encore long.

La mise en place des conseils citoyens semble laborieuse sur le terrain et se heurte à une série d'obstacles : flou sur les missions, manque d'indépendance, superposition des dispositifs participatifs, concurrence entre associations, méfiance et désillusion des habitants, formations descendantes... Cette nouvelle instance reste cependant une opportunité à saisir pour en faire un véritable espace de mobilisation.

« Malgré les malformations à la naissance, on peut avoir l'espoir que ça finisse bien »

Les suites

- Actes et vidéos de cette journée de rencontre.
- Liste de contacts afin de pouvoir poursuivre les échanges au-delà de cette journée.
- Livret des résumés des travaux des étudiants : n'hésitez pas à contacter les étudiants pour en savoir plus. Leurs contacts sont disponibles sur le livret.
- Synthèse nationale du programme de recherche à paraître fin 2017.

La Fédération nationale des centres sociaux gère, avec le soutien du CGET, une plateforme de ressources et d'échanges entre conseillers citoyens de toute la France.

www.conseilscitoyens.fr

conseilscitoyens.fr
co-construire la ville

La Fédération nationale des centres sociaux en collaboration avec la Coordination Pas sans Nous ont lancé avec le soutien du CGET une expérimentation de Tables de Quartier en France. Initiées au Québec dans les années 1960, les Tables de Quartier sont des espaces citoyens qui réunissent associatifs et collectifs d'habitants à l'échelle du quartier. Ce sont des lieux de débat et d'actions collectives dont l'objectif est l'amélioration des conditions de vie dans le quartier. Elles se développent en complémentarité des conseils citoyens.

expetablesdequartier.centres-sociaux.fr

Tables de Quartier

« On n'est pas obligé de respecter bêtement la loi. »